



Livret d'accueil



CENTRE RABELAIS
LANGAGE & INTÉGRATION

📍 577 rue de la Croix Verte - Les Sables de Ramecourt - 60600 AGNETZ

☎ 03.44.68.28.30 ✉ contact.rabelais@asso-li.fr

www.langageetintegration.fr

➤ L'IDA (Institut pour déficients auditifs)

L'IDA accompagne des enfants et adolescents déficients auditifs et/ou présentant un handicap cognitif spécifique âgés de 3 à 18 ans. Il est indiqué pour les enfants n'étant pas en mesure de suivre une scolarité dans le milieu ordinaire en raison des conséquences de leur handicap.

Il se décline en plusieurs Unités d'Enseignement Externalisé (UEE) qui sont géographiquement réparties dans les grandes villes de l'Oise et physiquement implantées dans divers établissements de l'Education Nationale :

- Beauvais, école C. Debussy (5, Avenue des Écoles)
- Breuil-le-vert, collège J-Y Cousteau (28, Rue de la Mothe)
- Clermont, écoles les sables (15, Rue Victor Hugo)
- Compiègne, école C. Faroux groupe B : (Rue Winston Churchill, 3ème étage)
- Creil, école Rabelais (35, Square Antoine Watteau, 2ème étage)

Les Sections d'Education et d'Enseignement Spécialisés (SEES) proposent :

- Un enseignement spécialisé
- Des sensibilisations à la surdité et/ou aux Troubles spécifiques du Langage et des Apprentissages
- des accompagnements médico-psychologiques
(rencontres avec le médecin de l'établissement et/ou le psychologue)
- Des séances individuelles ou de groupe :
 - de rééducation (orthophonie, psychomotricité, ergothérapie) ;
 - de communication (Langue des Signes Française (LSF), Langue française Parlée Complétée (LfPC))
 - de suivi éducatif
- Dn suivi audio prothétique

Le Centre Rabelais organise et finance le transport des enfants (AR domicile – école). Ils sont effectués par des transporteurs agréés. Il finance également les frais de restauration des enfants. Les repas sont pris au sein des restaurants scolaires.

L'IDA prend en charge les enfants :

- Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30-16h30
- Mercredi de 9h-12h

➤ SAFEP

Le Service d'Accueil Familial et d'Education Précoce s'adresse aux enfants déficients auditifs âgés de 0 à 3 ans et à leur famille.

La prise en charge du SAFEP vise l'éveil à la communication et l'entrée dans le langage des enfants en stimulant leurs capacités auditives, cognitives et psychomotrices autour d'ateliers éducatifs et de rééducation. Les parents participent aux activités, au cours desquelles ils rencontrent d'autres parents d'enfants sourds.

Les modalités d'intervention auprès de l'enfant et de sa famille peuvent se traduire par :

- Des visites des différents professionnels au domicile ou sur tout autre lieu de vie de l'enfant (crèche, halte-garderie, assistante maternelle, centre de loisirs...).
- La mise en place de rééducations spécifiques (en psychomotricité, en orthophonie...) au sein SAFEP ou dans le lieu de vie de l'enfant.
- L'accueil des enfants et des parents au sein de « groupes d'éveil » dans les locaux du SAFEP.
- L'accueil des parents lors de temps d'échange libre ou axé sur une thématique donnée.

➤ SSEFS_DA

Le Service de Soutien à l'Education Familiale et à la Scolarisation Déficients Auditifs accompagne les jeunes déficients auditifs de 3 à 20 ans en capacité de poursuivre une scolarité en milieu ordinaire, en maternelle, primaire, collège et lycée, CFA ou ULIS TFA (Troubles des Fonctions Auditives).

L'équipe pluridisciplinaire peut intervenir dans le lieu de scolarisation et, plus ponctuellement, à domicile. Les modalités d'intervention de l'équipe pluridisciplinaire peuvent se traduire par :

- Une aide à la communication en classe (*reformulation orale, code L.P.C, LSF...*)
- Un soutien pédagogique et une aide aux devoirs
- Des séances d'orthophonie, de psychomotricité, d'ergothérapie
- Des entretiens et suivis avec l'éducateur spécialisé et/ou le psychologue
- Des sorties et/ou ateliers culturels

➤ SSEFS_HCS

Le Service de Soutien à l'Education Familiale et à la Scolarisation Handicap Cognitif Spécifique s'adresse à des enfants et adolescents de 6 à 16 ans présentant des Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages (TSLA) scolarisés en Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS_TSL) :

- ULIS_TSL, école Élémentaire des Coteaux, Nogent-sur-Oise
- ULIS_TSL, école Élémentaire Dartois, Beauvais
- ULIS_TSL, collège Fernel, Clermont

L'essentiel des actes se déroule dans le milieu scolaire et occasionnellement au domicile. Ils peuvent notamment se traduire par :

- Des séances d'orthophonie en individuel ou en groupe.
- Des séances de psychomotricité en individuel ou en groupe.
- Des séances d'ergothérapie en individuel ou en groupe.
- Un suivi éducatif.
- Des bilans et un soutien psychologique.
- Des sorties et/ou ateliers culturels

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE AU SERVICE DES ENFANTS ET LEUR FAMILLE

- | | | |
|--------------------------|----------------------|-----------------------------------|
| • Directeur | • Assistante sociale | • Accompagnant éducatif et social |
| • Chef de service | • Médecin | • Interface de communication |
| • Secrétaires | • Psychologues | • Enseignants spécialisés |
| • Orthophonistes | • Ergothérapeute | • Tuteurs pédagogique |
| • Psychomotriciennes | • Codeuses en LfPC | |
| • Educateurs spécialisés | • Interprète LSF | |
| | • Moniteur éducateur | |

➤ **L'équipe travaille en partenariat avec :**

- La Famille qui s'engage à respecter le Règlement de Fonctionnement
- L'équipe du lieu de vie
- Le service hospitalier qui suit l'enfant,
- D'autres partenaires (MDPH, Education Nationale, CMPP, ESMS...)

➤ Un projet individualisé d'accompagnement pour chaque enfant

Le Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA) suit une période d'observation/évaluation de votre enfant sur une période maximale de 6 mois. Un professionnel est désigné référent pour votre enfant. Il s'assure du suivi de ce projet en concertation avec vous, votre enfant et l'équipe pluridisciplinaire.

Pour cela, plusieurs étapes sont nécessaires :

- Le référent de PIA de votre enfant vous sollicite afin de recueillir vos attentes (et celles de votre enfant s'il est en capacité de les exprimer).
- L'équipe pluridisciplinaire se réunit afin de fixer les objectifs transversaux, les moyens mis en œuvre et les actions proposées en tenant compte de vos attentes et des moyens dont dispose le Centre Rabelais.
- Enfin, le référent de votre enfant échange avec vous sur le projet défini en équipe et s'assure de votre adhésion. Cette adhésion est formalisée par la signature d'un avenant au DIPC.
Le PIA vous est remis, il est renouvelable à minima une fois par an.

■ L'ADMISSION

A la réception de la notification de la CDAPH (Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) et après un premier contact avec le Centre Rabelais, la procédure d'admission s'engage et se déroule de la manière suivante :

Dans un premier temps, vous êtes conviés au Centre Rabelais pour rencontrer :

- L'assistante de service social
- Le médecin
- La psychologue

A l'issue de ces rencontres, l'équipe de coordination échange sur l'adéquation de la situation de votre enfant avec les missions de l'établissement et son plateau technique. L'admission est prononcée, le Centre Rabelais vous envoie ensuite le présent livret d'accueil (incluant le règlement de fonctionnement) et le dossier d'admission à compléter.

Enfin, l'admission est validée lors d'un dernier entretien avec la direction du Centre Rabelais par la signature du Document Individuel de Prise en Charge (DIPC).

■ CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Conformément au Décret n° 2004-287 du 25 mars 2004, le Centre Rabelais dispose d'un Conseil de la Vie Sociale (CVS).

Le CVS réunit des représentants :

- des parents et/ou responsables légaux
- des enfants (à partir de 11 ans)
- du personnel du Centre Rabelais
- de l'Association Langage et Intégration

Il se réunit au moins trois fois par an et aborde tout ce qui concerne le fonctionnement de l'établissement. A ce titre, il est consulté pour avis et peut faire des propositions. De nouvelles élections des représentants sont organisées au maximum tous les trois ans.

■ LE RECOURS À UNE PERSONNE QUALIFIÉE

Vous pouvez contacter une « personne qualifiée » pour faire valoir vos droits tels que mentionnés à l'article L311-5 du code de l'action sociale et des familles. La liste de ces personnes vous sera communiquée à l'ARS (Agence Régionale de Santé).



ARS Hauts de France
Délégation de l'Oise
13 rue Biot / BP 10584
60005 BEAUVAIS CEDEX
www.hauts-de-france.ars.sante.fr

■ LE RECOURS A UNE PERSONNE QUALIFIÉE

En relation directe avec nos valeurs et nos missions, il nous semble important de rappeler la définition de la bientraitance :

« La bientraitance, démarche volontariste, situe les intentions et les actes des professionnels dans un horizon d'amélioration continue des pratiques tout en conservant une empreinte de vigilance incontournable. La bientraitance est donc à la fois



démarche positive et mémoire du risque. La bienveillance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'utilisateur en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance. »

Les actions des professionnels concourent au développement d'accompagnements bien traitants et démontrent la mise en œuvre d'une démarche positive constamment questionnée au regard de chaque situation.

Dans le cadre de cette démarche, nous souhaitons partager à votre connaissance le numéro national dédié à la prévention et à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être :

Le « **119** » a deux missions principales :

- Accueillir les appels d'enfants en danger ou en risque de l'être et de toute personne confrontée à ce type de situations, pour aider à leur dépistage et faciliter la protection des mineurs en danger.
- Transmettre les informations préoccupantes concernant ces enfants aux services départementaux compétents en la matière : les Cellules de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) aux fins d'évaluation.

■ APPEL D'URGENCE POUR SOURDS, MALENTENDANTS ET APHASIQUES (114)

Le « **114** » est un numéro d'appel d'urgence pour les personnes sourdes, malentendantes et aphasiques.

Ce numéro unique et national est gratuit. Il est accessible tous les jours, à n'importe quel moment par :

- Visioconférence
- Tchat
- Mail
- SMS

Grâce à ce numéro, vous pouvez contacter le SAMU (15), la Police-Gendarmerie (17), les Pompiers (18).

C'est un gain de temps précieux pour sauver des vies !





CENTRE RABELAIS LANGAGE & INTÉGRATION

📍 577 rue de la Croix Verte

Les Sables de Ramecourt - 60600 AGNETZ

☎ 03.44.68.28.30 - ✉ contact.rabelais@asso-li.fr

www.langageetintegration.fr